

## CONDITIONS DE LOCATION

**Confirmation :** La réservation sera enregistrée seulement après versement de 30% d'acompte et signature du présent contrat. Le locataire est tenu de régler le solde au plus tard 7 jours avant l'arrivée par le moyen de paiement de son choix à savoir : chèque à l'ordre de You Ski immobilier, espèces, carte bancaire ou virement bancaire.

**Politique d'annulation :** Si le locataire souhaite annuler sa réservation, l'acompte sera remboursé à hauteur de 100% si l'annulation intervient + de 30 jours avant l'arrivée, elle sera conservée à titre d'indemnité à - de 30 jours et l'intégralité du montant de la réservation sera dû pour une annulation intervenant moins de 7 jours avant l'arrivée.

**Assurance :** L'agence ne propose pas d'assurance annulation.

Le locataire est tenu de s'assurer auprès d'une compagnie d'assurance contre les risques de vol, d'incendie, de bris de glace, dégâts des eaux, et plus généralement pour la totalité des risques locatifs, pour le mobilier donné en location ou les recours des voisins et tiers par exemple. Le preneur s'engage à produire l'attestation correspondante à première demande du propriétaire ou de l'agence. A défaut d'assurance, et en cas de sinistre, le propriétaire et l'agence décline toute responsabilité vis-à-vis du locataire pour les recours qui pourraient être exercés à l'encontre de ce dernier, notamment par les compagnies d'assurance. Le locataire supportera seul les conséquences de son défaut d'assurance, pour les dommages qu'il causera au propriétaire, aux voisins, aux tiers ou à lui-même. Nous encourageons également les locataires à souscrire une police d'assurance voyage en cas de circonstances imprévues, accidents ou tout autre problème risquant d'empêcher la location.

**Règles générales :** Les lieux loués devront être habités en « bon père de famille », tout commerce y est strictement interdit. Sous peine de résiliation, le preneur ne pourra en aucun cas sous louer ni céder ses droits à la présente convention sans le consentement exprès du propriétaire ou de l'agence.

Le locataire est tenu, pendant toute la durée du séjour, de respecter le logement loué et faire le nécessaire pour le conserver dans un bon état de propreté.

Les appartements sont équipés et meublés pour le nombre de personne indiqués au verso. Ce nombre ne pourra être supérieur sans l'accord préalable de l'agence et du propriétaire.

Il sera tenu de respecter le voisinage et éviter tout bruit pouvant nuire au séjour des autres occupants de la résidence. Le propriétaire et l'agence décline toute responsabilité en cas de problème lié à l'environnement extérieur ainsi qu'en cas de vol ou de cambriolage dans les locaux loués.

**Il est expressément interdit de mettre du linge aux fenêtres et balcons, ainsi qu'en contact direct avec un radiateur non prévu à cet effet. Il est également interdit de circuler dans les couloirs ou pire dans l'appartement avec les chaussures de ski au pied.** En cas de location dans un immeuble, les preneurs se conformeront, à titre d'occupants des lieux, au règlement intérieur de l'immeuble.

Le locataire ne pourra s'opposer à la visite dans les lieux en cas de réparation urgente pendant la location.

L'agence est en droit de remplacer une location par une autre si des raisons indépendantes de sa volonté l'y oblige.

**Avant l'arrivée :** Un mail est envoyé au locataire au plus tard 7 jours avant l'arrivée afin de lui transmettre un livret d'accueil personnalisé comprenant les informations sur le lieu de rendez-vous, sur l'emplacement du logement, sur l'inventaire, les informations utiles. Une liste de prestations complémentaires est également adressée au locataire afin de l'informer sur les options qui peuvent être souscrites ou non. L'agence ne sera pas tenue d'accepter une commande si elle intervient moins de 3 jours avant l'arrivée du locataire.

**Le jour de l'arrivée :** L'arrivée dans les lieux est possible à partir de 15 heures et jusqu'à 18 heures. Le lieu de rendez-vous est à l'agence. En cas d'arrivée après les horaires d'ouverture, une remise de clés dans un coffre sécurisé est possible sur demande. L'agence n'accepte pas les chèques pour la caution et le règlement.

Avant toute remise de clé, le locataire devra verser une caution par empreinte bancaire dont le montant est précisé au recto et cette caution sera remboursée dans un délai de 7 jours à condition qu'aucune déduction ne soit effectuée. Le locataire devra prévenir l'agence de toutes particularités dans les 24 heures suivant son arrivée en rédigeant un mail à [info@youski-immobilier.com](mailto:info@youski-immobilier.com). Toute demande concernant l'état des lieux ou l'inventaire ne sera acceptée que si elle a été rédigée par écrit. Si rien n'a été déclaré dans le délai ci-dessus, le locataire est responsable des dégâts, dégradations ou casse ainsi que de la saleté ou désordre lors de l'état des lieux de retour.

**Le jour du départ :** En raison du grand nombre de départs au même moment, l'agence ne peut procéder à la vérification des lieux loués en présence des locataires, mais cet état sera fait dans la journée et un mail sera envoyé au locataire pour l'informer suite à cette vérification de l'annulation ou non de sa caution.

Les lieux devront être libérés au plus tard à 10 heures et le locataire s'engage à prévenir l'agence du créneau choisi pour venir déposer les clés à l'agence. Une dérogation est possible (sur demande obligatoire et en fonction de l'occupation des lieux) jusqu'à 14h moyennant un supplément de 50€ ou jusqu'à 18h avec un supplément de 100€.

*Les parties font élection de domicile à l'Agence et reconnaissent les tribunaux dépendant de cette situation comme seules juridictions compétentes.*

**Confirmation :** The reservation will be registered only after payment of 30% deposit and signature of this contract. The tenant is required to pay the balance at the latest 7 days before arrival by the means of payment of his choice, i.e.: check payable to You Ski immobilier, cash, credit card or bank transfer.

## CONDITIONS DE LOCATION

**Cancellation policy** : If the tenant wishes to cancel his reservation, the deposit will be refunded up to 100% if the cancellation occurs more than 30 days before the arrival, it will be kept as compensation for less than 30 days and the full amount of the reservation will be due for a cancellation occurring less than 7 days before the arrival.

**Insurance**: The agency does not offer cancellation insurance.

The tenant is required to take out insurance against the risks of theft, fire, glass breakage, water damage, and more generally for the totality of the rental risks, for the furniture given in hiring or the recourse of the neighbors and thirds for example. The lessee agrees to produce the corresponding certificate at the first request of the owner or the agency. In the absence of insurance, and in case of damage, the owner and the agency decline all responsibility towards the tenant for the recourse which could be exerted against the latter, in particular by the insurance companies. The tenant alone will bear the consequences of his lack of insurance, for the damages he will cause to the owner, to the neighbors, to third parties or to himself. We also encourage tenants to take out a travel insurance policy in case of unforeseen circumstances, accidents or any other problem that could prevent the rental.

**General rules**: The rented premises must be lived in as a "good father of family", any trade is strictly forbidden. Under penalty of termination, the lessee may not under any circumstances sublet or assign his rights to this agreement without the express consent of the owner or the agency.

The tenant is obliged, during the whole stay, to respect the rented accommodation and to do everything necessary to keep it in a good state of cleanliness.

The apartments are equipped and furnished for the number of people indicated on the back. This number cannot be higher without the prior agreement of the agency and the owner.

It will be expected to respect the neighborhood and to avoid any noise that could harm the stay of the other occupants of the residence. The owner and the agency decline all responsibility in case of problems related to the outside environment as well as in case of theft or burglary in the rented premises.

It is expressly forbidden to put laundry on the windows and balconies, as well as in direct contact with a radiator not intended for this purpose. It is also forbidden to walk in the corridors or even in the apartment with ski boots on. In case of rental in a building, the tenants will conform, as occupants of the premises, to the internal regulations of the building.

The tenant cannot oppose the visit to the premises in case of urgent repairs during the rental period.

The agency has the right to replace a rental by another one if reasons beyond its control oblige it to do so.

**Before arrival**: An email is sent to the tenant at the latest 7 days before arrival in order to send him a personalized welcome booklet including information on the meeting place, on the location of the accommodation, on the inventory, useful information. A list of additional services is also sent to the tenant in order to inform him about the options that can be subscribed or not. The agency will not be obliged to accept an order if it is placed less than 3 days before the tenant's arrival.

**The day of arrival**: The arrival in the premises is possible from 3 pm to 6 pm. The meeting point is at the agency. In case of arrival after the opening hours, a handing-over of keys in a safe is possible on request. The agency does not accept checks for the deposit and the payment.

Before any key delivery, the tenant will have to pay a deposit by bank imprint, the amount of which is specified on the front side and this deposit will be refunded within 7 days provided that no deduction is made.

The tenant will have to inform the agency of any particularities within 24 hours following his arrival by writing an e-mail to [info@youski-immobilier.com](mailto:info@youski-immobilier.com). Any request concerning the inventory of fixtures or the inventory will be accepted only if it was written. If nothing has been declared within the above time limit, the tenant is responsible for any damage, deterioration or breakage as well as for any dirt or disorder when the inventory is returned.

**The day of departure**: Due to the large number of departures at the same time, the agency cannot proceed to the verification of the rented premises in the presence of the tenants, but this state will be done during the day and an email will be sent to the tenant to inform him following this verification of the cancellation or not of his deposit. The premises must be vacated at the latest at 10 a.m. and the tenant commits himself to inform the agency of the chosen time slot to come and deposit the keys at the agency. A derogation is possible (on compulsory request and according to the occupation of the premises) until 2 pm with a supplement of 50€ or until 6 pm with a supplement of 100€.

*The parties elect domicile at the Agency and recognize the courts depending on this situation as the only competent jurisdictions.*